



Rater un jour en alternance : Assurance ?

Par **magnet21121**, le **10/09/2012** à **12:46**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en alternance en programme Bachelor Bac+3 et dans une entreprise dans la région.

Chaque année un Week end d'integration est organisé du jeudi soir jusqu'a dimanche soir.

Seul bémol : L'esc malgré le fait qu'il nous avait marqué sur le planning "WEI" pour le vendredi m'annonce qu'en fait de l'alternance le WEI n'est pas possible pour nous et casse donc tout mes espoirs de fêtes.

Ma mère a repayé l'assurance SMEREB (étudiant) puis apparemment ce matin la directrice de programme nous a dit qu'on passé en secu salarié ? Ma mère a payé pour rien ?

Ma question est la suivante : si je sèche le vendredi et je me casse une jambe lors de mon Week end suis je assuré ?

PS : mon employeur fait parti de mon réseau, il va bien sur comprendre et m'accorder ce vendredi.

Je suis également pret à acceptation la punition éventuel de l'esc

ps : le vendredi est en formation, en semaine école.

Merci D'avance.

Par **rugbys**, le **11/09/2012** à **19:13**

Bonjour,

[citation]PS : mon employeur fait parti de mon réseau, il va bien sur comprendre et m'accorder ce vendredi.

[/citation]

Vous dites que le vendredi est en école, à l'école, c'est l'école qui décide, dans l'entreprise c'est l'employeur !

[citation]et casse donc tout mes espoirs de fêtes.[/citation]????

Cordialement

Par **magnet21121**, le **11/09/2012** à **19:32**

L'entreprise a un droit de regard sur la formation puisqu'il la paye.

Qu'est ce que je risque a part une absence injustifiée ?

J'ai contacté mon opca il m'on dis pas de soucis, juste les 7 heure qui sont débités

Par **lexconsulting**, le **11/09/2012** à **23:37**

Bonsoir

magnet21121 : il y a beaucoup de personnes aujourd'hui qui galèrent pour trouver du boulot; il y a beaucoup de personnes qui, dans leur entreprise, salariés ou employeurs viennent chercher des informations, sur Legavox, entre autres, parce qu'ils galèrent devant une législation toujours plus contraignante.

Vous avez la chance de poursuivre vos études avec une période en alternance en entreprise afin de découvrir le monde de l'entreprise...

Et vous venez sur ce site chercher des informations pour savoir ce qu'il pourrait vous arriver en cas d'accident puisque vous avez décidé de "sécher" pour vous rendre à un week end d'intégration pour faire la fête.

Si vous préférez l'intégration dans la beuverie et la fiesta au lieu de l'intégration dans la vie professionnelle, libre à vous, de toutes façons comme vous le dites, c'est votre mère qui paye...

Manifestement vu le nombre important de fautes commises en quelques mots, vous devez être effectivement habitué aux fêtes d'intégration auxquelles vous faites référence et avez du louper aux passages quelques cours de français, mais néanmoins vous êtes à l'ESC Bachelor Bac+3. Sincèrement tant mieux pour vous.

Vous ne trouverez pas de réponse sur ce forum qui se veut sérieux et renseigne gracieusement les personnes qui le méritent. Néanmoins vous devriez vous livrer à l'expérience suivante : séchez, partez avec vos amis faire la fête dès le jeudi soir, au passage causez un accident au cours duquel, outre le lampadaire, vous vous casserez la jambe et faites une déclaration à l'assurance. Vous verrez ainsi la réponse, et croyez-moi il n'y a rien de plus formateur que les expériences réellement vécues.

Après cette expérience, revenez sur ce forum, que préalablement vous aurez fait lire à votre mère et votre employeur et, venez nous expliquer ce qui se sera passé.

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

Par **magnet21121**, le **12/09/2012** à **00:57**

Superbe réponse !

Premièrement en alternance dans un contrat de pro, la formation est prise en charge par un OPCA donc ce n'est pas ma mère qui paye...

Deuxièmement j'ai appelé l'assurance, je suis assuré SMEREB donc étudiant jusqu'à la fin du mois.

Mon maître d'alternance est ok

Mon OPCA le forco m'a dit pas de soucis par contre 7h de moins de pris en charge (normal)

Je suis un élève sérieux : 0 rattrapages en 2 ans.

Je suis aussi entrepreneur sur le web.

Je viens demander conseil à un forum même si forcément mon problème est moins important que d'autres. Je comprend votre réponse.

Mais vous qui faites du consulting savez bien que la constitution d'un réseau Professionel est plus important q'un atelier de définition de métier. Car oui ce sont des ateliers qui rentre dans la formation (mais pas des cours).

En ce qui concerne l'alternance, ayant vendu des alternants BTS pour le compte d'une chambre de commerce, je peux vous dire que des places sont à prendre. Tout est une question de recherche j'ai eu le choix.

Toute fois je comprend votre point de vue.

Par **lexconsulting**, le **12/09/2012** à **08:45**

Bonjour magnet21121

Bah voilà quand on vous pique un peu au vif vous vous ressaisissez et montrez que vous pouvez donner une autre image que celle de l'étudiant éternellement fêtard.

Cette expérience de forum vous donnera un exemple concret de l'image que l'on peut renvoyer en quelques mots, surtout sur un forum où vous êtes jugé et jaugé en quelques phrases.

Cela vous servira très certainement dans votre auto-entrepreneuriat sur le web, dans la définition des contenus ou encore l'e-reputation.

Comme vous devez le savoir aujourd'hui sous l'impulsion des NTIC tout va très vite sur le web.

Au final vous aviez déjà la réponse à votre question, mais la manière dont vous l'avez posée

en a surpris plus d'un. Intégrez cette expérience dans votre cursus, vous venez de progresser d'un coup et serez de surcroît de meilleur conseil pour vos clients.

Prospérez bien pour vos études et votre auto-entreprise et n'hésitez pas à venir sur ce forum pour des questions plus techniques.

Pensez aussi que beaucoup de personnes qui galèrent pour leur boîte ou dans leur boîte (en tant que salarié), ou tout simplement qui cherchent un job sans qualification, aient pu être heurtées par vos propos.

Et ce n'est pas parce que vous allez faire la fête durant un week-end que la face du monde et de votre carrière va s'en trouver changée.

Bien Cordialement et bonne continuation

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **magnet21121**, le **12/09/2012** à **09:10**

Merci Lex,

Bonne continuation à Legavox !